ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Proche-Orient

Question écrite n° 94648

Texte de la question

M. Étienne Mourrut attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur les persécutions subies pas les chrétiens d'Orient. Depuis trois ans, 1 300 chrétiens d'Irak ont été accueillis en France à la suite des attentats et violences perpétrés contre leur communauté. Depuis 2003, date de la présence de la coalition occidentale en Irak plus de 1 300 chrétiens ont été tués et près de 300 000 ont quitté le pays pour sauver leur vie. Après l'attaque d'un commando islamique qui a fait 46 morts et 67 blessés le 31 octobre dernier dans la cathédrale syriaque catholique de Bagdad nous constatons que les chrétiens sont condamnés à quitter leur pays pour survivre. Ce nouveau drame met en effet en lumière la terreur dans laquelle ils vivent au quotidien. Par ailleurs, nous constatons que ces manifestations de cruauté et d'intimidation sont perpétrées sur notre propre territoire, dernièrement contre des chrétiens du sud de la France qui ont vu interrompre leurs instants de prière pas des actes barbares. Ces violences galopantes doivent nous interpeller sur le rejet des valeurs occidentales qui privilégient l'islamité sur la nationalité. Aussi et face au danger pour le monde entier d'un intégrisme grandissant, il lui demande comment la France entend défendre le principe de défense de liberté de religion en toutes circonstances.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a exprimé sa préoccupation face aux persécutions subies par les chrétiens d'Orient et particulièrement les chrétiens d'Irak et évoqué des incidents survenus récemment dans le sud de la France. Il demande comment la France veille à la défense du principe de liberté de religion à l'étranger et à l'intérieur de ses frontières. Comme l'a relevé l'honorable parlementaire, c'est en Irak que les chrétiens se trouvent actuellement dans la situation la plus préoccupante. Cette communauté a diminué de moitié depuis 2003, se situant actuellement autour de 350 000 personnes. Elle a été depuis 2008 la cible d'attentats et d'assassinats ciblés de plus en plus nombreux. Cette situation s'est encore dégradée à partir de l'automne 2009, et une prise d'otages sanglante a coûté la vie, le 31 octobre dernier, à de nombreux fidèles réunis dans l'église syriaque catholique Notre-Dame-du-Salut à Bagdad. La France considère la défense de la liberté de religion ou de conviction, liberté fondamentale liée à la liberté d'opinion et d'expression, comme une dimension essentielle de sa politique étrangère. Elle est convaincue que les chrétiens d'Orient constituent une composante historique essentielle des différents pays où ils résident et sont un lien essentiel entre l'Occident et l'Orient. Elle suit avec la plus grande attention les évènements affectant la situation de ces communautés et entretient des contacts réguliers avec les représentants de leurs églises. Elle encourage d'une manière générale les gouvernements concernés à éviter toute discrimination fondée sur la religion, à respecter la liberté de religion et à veiller à la bonne protection des communautés, en assurant notamment la sécurité de leurs lieux de culte et de leurs quartiers d'implantation et en réprimant sévèrement les actes de violence et de terrorisme. S'agissant de l'Irak, il est patent que le départ des chrétiens n'est voulu ni par les autorités politiques ni par les responsables religieux musulmans, qui ont unanimement condamné les attentats. La Constitution de ce pays prévoit d'ailleurs la protection de toutes les minorités religieuses. Le départ des chrétiens n'est souhaité que par des terroristes liés à Al Qaida. La France avait très fermement dénoncé la prise d'otages ignoble du 31 octobre dernier. Elle mène,

conformément à sa longue tradition de protection de toutes les victimes de persécutions, des opérations ponctuelles d'asile au bénéfice de familles directement frappées par les derniers attentats. Soucieuse de ne pas faire le jeu des terroristes, elle souhaite également aider au maintien de la communauté chrétienne d'Irak dans son pays, au contact de ses racines. Elle sait que les familles qui partiraient pour l'Occident ne reviendraient plus par la suite et que l'exil de d'une fraction de cette communauté fragiliserait davantage ceux qui resteraient sur leur terre natale. La France restera très vigilante sur l'évolution de la situation des chrétiens d'Orient, et particulièrement des chrétiens d'Irak, dans le contexte des bouleversements en cours dans le monde arabe. Ces évènements paraissent conduire les sociétés musulmanes vers une certaine forme de laïcisation. Ils pourraient ainsi affaiblir sensiblement la mouvance intégriste et terroriste au bénéfice des communautés chrétiennes actuellement victimes de stratégies de persécution. Les actes délictuels commis au cours de l'année 2010 dans et autour de l'église Saint-Jean-Baptiste à Avignon ne relèvent fort heureusement pas d'une problématique aussi tragique. La France est un État de droit qui protège le libre exercice du culte dans le respect de l'ordre public. Il appartient aux religieux et paroissiens victimes d'agressions aussi méprisables d'exercer tous les recours judiciaires qui leur sont ouverts.

Données clés

Auteur : M. Étienne Mourrut
Circonscription : Gard (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 94648
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes
Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13092
Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3606